

# PORTE DE MONTMARTRE / PORTE DE CLIGNANCOURT / PORTE DES POISSONNIERS

## Orientations d'aménagement et de programmation

18<sup>ème</sup> arrondissement

Le secteur Porte de Montmartre / Porte de Clignancourt / Porte des Poissonniers fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain porteur d'une volonté de restructuration urbaine et de reconquête économique et sociale.

Le projet est organisé autour d'un ensemble d'actions à court, moyen et long terme. Les actions les plus à même d'améliorer les conditions de vie des habitants et de pérenniser les changements du quartier seront prioritaires.

### Les grands objectifs urbains du site sont les suivants :

- **AMELIORER LE CADRE DE VIE ET LA QUALITE DE VIE QUOTIDIENNE**, par la rénovation des équipements collectifs, par la valorisation des qualités résidentielles et paysagères du site, par le remodelage des infrastructures (développement des circulations douces et réduction de la place de l'automobile), par la diversification de l'offre de logement enfin par la lutte contre les nuisances notamment phoniques.
- **DESENCLAVER ET RELIER LE QUARTIER A SON ENVIRONNEMENT** par le rétablissement de continuités urbaines avec le reste de l'arrondissement et la commune de Saint-Ouen (amélioration des traversées du boulevard Ney et intégration du boulevard périphérique dans le paysage urbain), par le décloisonnement des grandes emprises occupées par d'importants services publics (hôpital, RATP, Ministère de la Défense), en s'appuyant sur le cadre de la coopération avec Saint-Ouen.
- **FAVORISER LA MIXITE DES FONCTIONS ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** en confortant le pôle touristique des Puces, en profitant de la localisation en bordure de périphérique, en exploitant le potentiel des grands équipements publics présents (enseignement secondaire et universitaire, hôpital) pour le développement d'activités commerciales et de services, enfin, par des actions visant à lutter contre l'inoccupation des locaux commerciaux.
- **FAVORISER LA MIXITE SOCIALE** dans des quartiers atteignant globalement plus de 90% de logements sociaux.

### Les principales actions sont localisées sur trois secteurs de projets et s'accompagnent de restructuration des éléments urbains composant le site :

- **Quartier Binet** : l'amélioration du cadre de vie des habitants dans toutes ses composantes passera par la reconstruction des équipements et la rénovation des espaces publics (squares et voirie) autour d'une opération de renouvellement urbain sur l'îlot Binet.

L'aménagement de voirie se composerait :

- . de la création d'une voie principale, présentant un retournement en équerre, depuis l'avenue de la porte de Montmartre jusqu'au mail René Binet, d'une largeur d'environ 12 à 17 m entre façades, permettant la desserte en coeur d'îlot,
- . d'une placette donnant accès au groupe scolaire et au square Binet.

- **Quartier Porte de Clignancourt** : la valorisation de la Porte de Clignancourt - porte cardinale Nord de Paris et entrée de ville - comme lieu d'accueil des populations extérieures au quartier, en interface avec les projets universitaires et scolaires environnants du mail Croisset se fera par une opération de renouvellement urbain structurante comme lieu majeur du développement économique (Les puces de Paris St Ouen), dans une séquence allant du boulevard des Maréchaux au périphérique.

Les emprises foncières libérées permettront la diversification de l'offre de logements et la création d'activités économiques.

Dans les deux périmètres figurant au schéma d'aménagement, le projet de renouvellement urbain, visant à établir des continuités urbaines aux portes, notamment sur les secteurs

Binet et Clignancourt, tout en offrant de nouveaux équipements, conduira à une densité globale inférieure à celle des deux quartiers environnants (Grandes Carrières et Clignancourt/ 2,0), **soit de l'ordre de 35 000 m<sup>2</sup> SDP à créer à l'intérieur de chacun des deux périmètres en sus des surfaces démolies.**

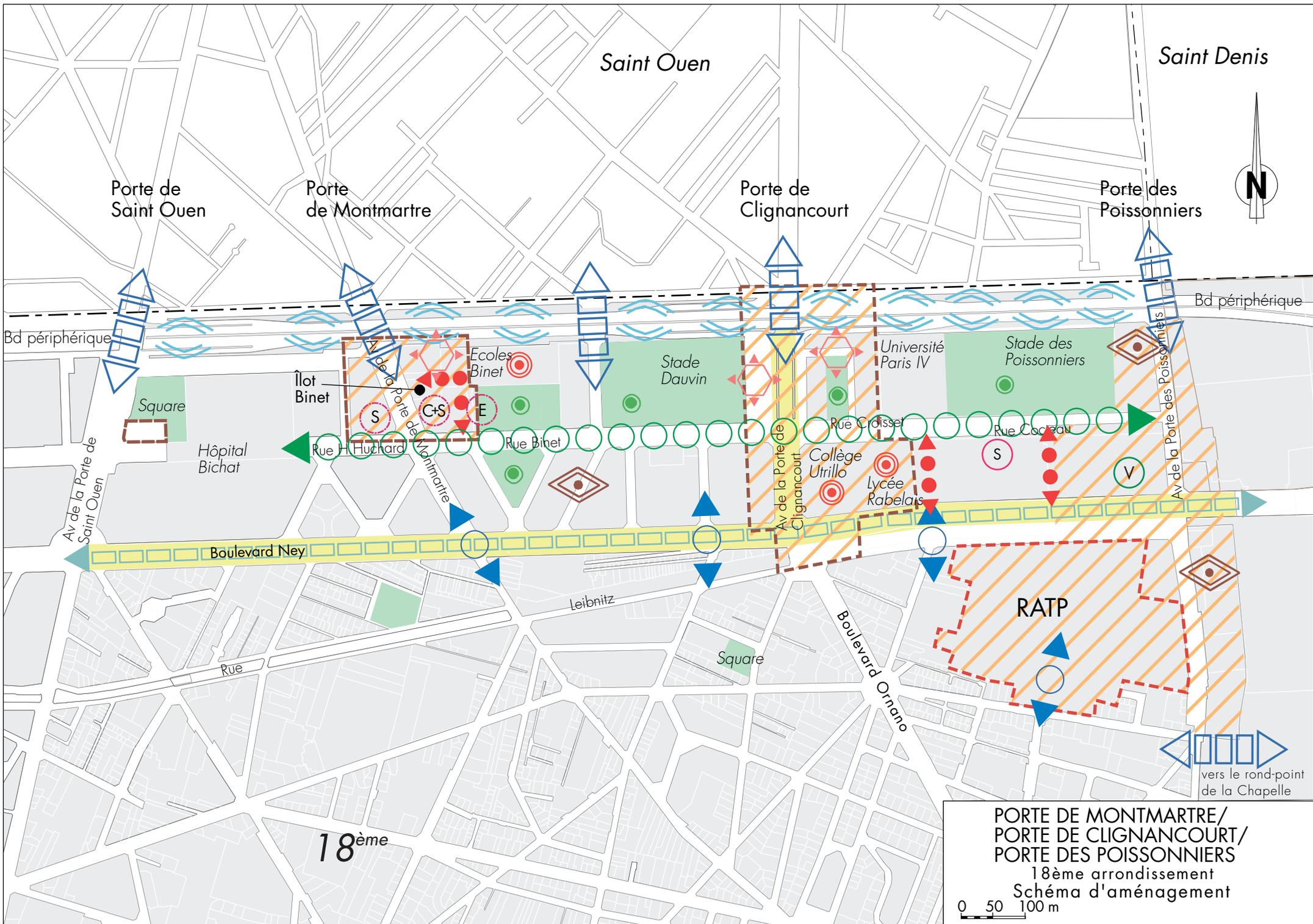
- **Quartier porte des Poissonniers** : le désenclavement spatial du quartier se fera par des opérations immobilières sur les grandes emprises foncières qui ont un potentiel de recomposition urbaine. Ces opérations permettront une diversification de l'offre de logement, la création d'activités économiques et la création de nouvelles voies. Ces voies sont localisées sur le schéma.

**Boulevard Ney** : le désenclavement spatial du quartier se fera par une intervention sur le boulevard Ney, pour en réduire l'effet de coupure, anticipant l'arrivée du tramway.

**Les mails** (rues Huchard, Binet, Croisset, Cocteau) triplement plantés qui longent les HBM assurent aujourd'hui une continuité à grande échelle de la ceinture verte. Ils sont avant tout un lieu intérieur et articulent les accès aux différents équipements. L'affirmation de cette armature de liaison des trois quartiers est faite par l'implantation des circulations douces et sera complétée par la valorisation paysagère des stades et des squares.

**Les ensembles immobiliers** : leur restructuration permettra d'atténuer les nuisances phoniques.

**A la Porte de Saint-Ouen**, un périmètre de dispositions particulières permettra la réhabilitation de la tour située 30 avenue de la Porte de Saint-Ouen, afin d'améliorer l'habitabilité des logements existants.



**PORTE DE MONTMARTRE/  
 PORTE DE CLIGNANCOURT/  
 PORTE DES POISSONNIERS**  
 18<sup>ème</sup> arrondissement  
 Schéma d'aménagement  
 0 50 100 m

# Orientations d'aménagement et de programmation par quartier ou secteur

## Légende des schémas \* 1

### Les localisations et caractéristiques des voies, ouvrages publics et espaces verts :

PROJETES :	Equipements publics à créer, ou à modifier	REALISES :
	E : ENSEIGNEMENT JS : JEUNESSE ET SPORT C : CULTURE S : ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTE T : CENTRE DE TRI DES DECHETS MENAGERS P : PARC DE STATIONNEMENT PUBLIC SM : SERVICES MUNICIPAUX L : ACTIVITE LOGISTIQUE OU SERVICE A LA FILIERE LOGISTIQUE	
	Espaces verts publics à créer, ou à modifier	
	V : ESPACE VERT	
	Voie à créer, ou à modifier	
	Voie piétonne à créer, ou à modifier	

### Les liens :

	Désenclaver les quartiers
	Aménager des espaces paysagers en faveur des circulations douces
	Créer ou renforcer la continuité urbaine

### Le développement de nouvelles infrastructures :

	Tramway : ligne réalisée ou à réaliser
	Pôle d'échange intermodal à créer ou à restructurer
	Station métro/ RER à l'étude

\*1 les textes joints aux schémas précisent et complètent les différents postes de la légende

### Les actions d'amélioration de l'environnement :

	Requalifier et mettre en valeur les équipements publics existants
	Requalifier et mettre en valeur les espaces publics
	Couvrir le périphérique ou requalifier ses abords
	Réduire les nuisances phoniques
	Améliorer l'aspect paysager des espaces verts et/ou des équipements sportifs
	Mettre en valeur partiellement ou en totalité le bâti intéressant

### Les orientations d'aménagement et de renouvellement urbain :

	Développer ou reconstituer le tissu urbain
	Dynamiser l'activité commerciale
	Développer l'activité économique
	Réhabiliter, restructurer ou reconstituer les ensembles de logement

### Les périmètres \* 2 :

	Zone d'aménagement concerté (ZAC) correspondant intégralement à un secteur de dispositions particulières (règles de construction)
	Autres Zones d'Aménagement Concerté (ZAC)
	Autres secteurs de dispositions particulières (règles de construction)
	Secteur en attente d'un projet d'aménagement global (art. L123-2a)

\* 2 les périmètres réglementaires figurent dans l'atlas général, les périmètres de ZAC dans les annexes graphiques